

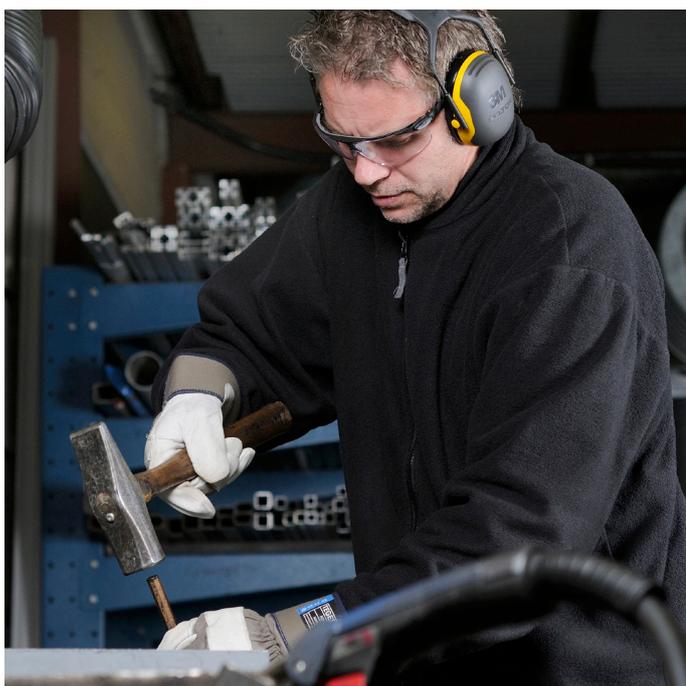


Votre protection auditive est-elle adaptée?

À partir de 2016, les bruits nocifs compteront parmi les dangers pour la santé de nature irréversible officiellement reconnus par la réglementation européenne afférente aux EPI*.

Votre protection auditive est-elle adaptée ?

Les bruits nocifs comptent parmi les trois principaux dangers pour la santé au travail. À partir de 2016, ils compteront également parmi les dangers pour la santé aux conséquences irréversibles officiellement reconnus par la réglementation afférente aux EPI. Cette réglementation place la protection auditive dans la même catégorie de risque que la protection respiratoire et la protection antichute.



En quoi ce changement de catégorie vous concerne-t-il ?

Votre fournisseur de produits de protection auditive

Les fabricants de produits de protection auditive seront soumis à des procédures de contrôle qualité continu plus rigoureuses et notamment, au contrôle de la qualité des produits ou à l'assurance qualité de l'ensemble du site de fabrication. Un nouveau marquage CE figurera également sur tous les emballages et les produits (dans la mesure du possible).

Pour vos utilisateurs de produits de protection auditive

La protection contre les bruits nocifs doit être prise au sérieux. Tout produit utilisé doit impérativement être adapté à la situation (mode de sélection précisé dans le code du travail depuis décembre 2015) et être porté de manière correcte. La nouvelle réglementation Européenne reconnaît ces impératifs et la confiance supplémentaire qu'elle apportera aux utilisateurs permettra de les rassurer sur la protection que leurs produits est en mesure de leur fournir.

En tant que responsable de la sécurité, quelles sont vos obligations ?

- Vous devrez veiller à acheter des produits de protection auditive auprès d'un fabricant qui respecte la nouvelle réglementation Européenne, dès qu'elle sera devenue obligatoire en 2019. Il est cependant nécessaire d'appliquer dès aujourd'hui les normes de sélection précisées dans l'arrêté du 11 décembre 2015 pour choisir le niveau d'atténuation d'une protection auditive. La formation des ouvriers quant à la sélection appropriée des équipements de protection individuelle fait déjà partie des exigences essentielles de la Directive 89/656/CEE relative à l'utilisation des EPI donc du code du travail.

À quoi dois-je m'attendre et à partir de quand ?

Mars 2016

- Publication de la nouvelle réglementation au Journal officiel de l'Union européenne et adoption par les Etats membres.
- Les laboratoires d'essais, organes notifiés et fabricants commencent à se familiariser avec la nouvelle réglementation.

Mars 2018 (période de transition)

- Les produits conformes à l'ancienne Directive EPI et à la nouvelle réglementation EPI peuvent être commercialisés.

3M est là pour vous aider



3M possède plus de 50 ans d'expérience dans le développement de produits de protection auditive

La société sait à quel point il est important de fournir le niveau de support qui convient à ses clients. Qu'il s'agisse de vous aider à choisir les produits qui conviennent à des dangers et environnements de travail spécifiques, ou de rester

informés des changements des réglementations et de leur incidence sur votre lieu de travail.

3M dispose d'une équipe européenne d'experts techniques et réglementaires spécialisés dans la protection auditive

Les procédés de fabrication 3M respectent déjà les principes de contrôle qualité les plus rigoureux, stipulés par la nouvelle réglementation. Notre équipe d'experts participe activement à de nombreux Comités européens de normalisation (CEN), ainsi qu'à des associations professionnelles comme la European Safety Federation.

3M vous aidera à répondre à vos principaux besoins de formation.

Comme pour n'importe quel équipement de protection individuelle utilisé dans les milieux à haut risque, vous devez être totalement sûr de sélectionner la protection auditive adaptée aux besoins de votre lieu de travail. 3M peut vous y aider. Nous proposons toute une gamme de services de formation incluant des :

- Présentations
- Séminaires
- Démonstrations individuelles
- Vidéos de formation aux utilisateurs
- Webinaires
- Essais d'ajustement

- Les organismes notifiés peuvent certifier les produits en fonction de la nouvelle réglementation.
- Les fabricants peuvent appliquer le marquage CE et commercialiser les produits conformes à la nouvelle réglementation.

Mars 2019 (période de mise en vigueur)

- Application intégrale de la nouvelle réglementation EPI.
- Les nouveaux produits commercialisés doivent se conformer à la nouvelle réglementation.

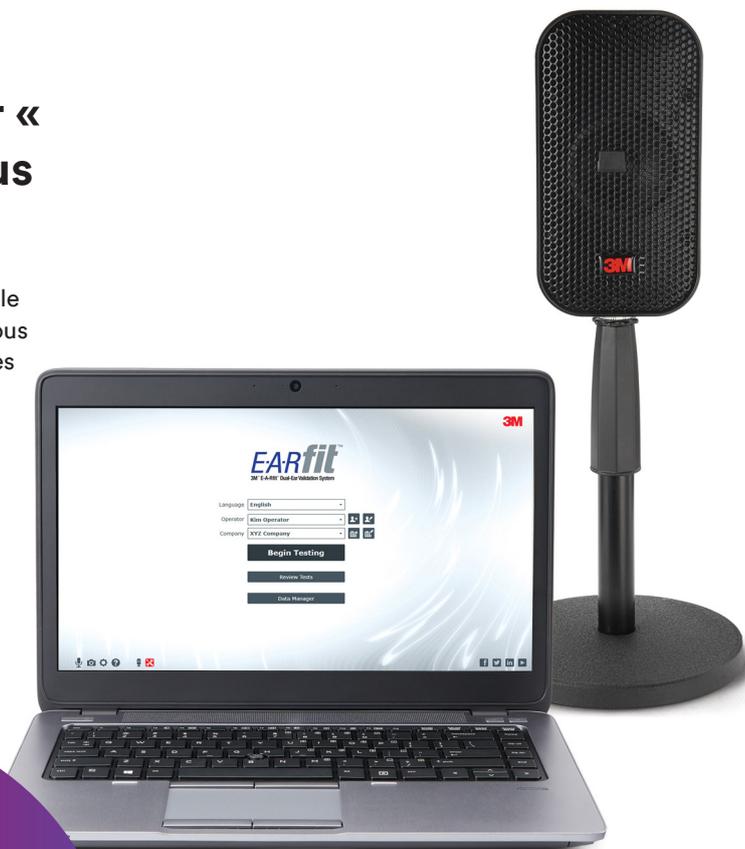
Pour en savoir plus :

Webinaires et séminaires sur « votre protection auditive vous convient-elle ? »

3M vous offre la possibilité de mieux comprendre la nouvelle réglementation et son incidence sur votre lieu de travail. Nous organisons en 2016 une série de webinaires et de séminaires dans toute l'Europe.

Ils portent notamment sur :

- La présentation de la nouvelle réglementation EPI
- La démonstration du système de validation 3M™ E-A-Rfit™
- Participation gratuite



**Pour réserver
votre place**

Veuillez consulter
www.3m.fr/Cat3
ou contactez
votre représentant
commercial 3M.

3M

Département Solutions pour la
protection individuelle

3M Centre, Cain Road
Bracknell, Berkshire
RG12 8HT
Royaume-Uni
Office: +44 (0)1344 858000
www.3M.eu/PPESafety

3M et E-A-Rfit sont des marques de commerce de 3M Company.
Tous droits réservés. © 3M 2016.